

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7802
6 mars 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATED DU 1er MARS 1967, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE MALTE

Je me réfère à votre communication No FO SORH (1) du 17 décembre 1966 transmettant le texte de la résolution S/RES/232 (1966) du Conseil de sécurité relative à la Rhodésie du Sud et j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement maltais a rédigé un projet de texte législatif destiné à donner effet à la résolution du Conseil de sécurité. Ce projet est actuellement examiné par la Chambre des représentants.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent de Malte
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) A. PARDO

